

PAR COURRIEL

Le 9 juillet 2015

N/Réf : 2004 31331

Objet : Demande d'accès concernant :
Lots 161-15, 162-6, 352-13, 1233 partie, 1234 partie et 1274 partie du cadastre
du canton de Hemmingford

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 17 juin dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport de l'inspection du 27 octobre 2004 (16 pages);
2. compte rendu de conversation téléphonique du 19 juin 2003 (1 page);
3. courriel du MDDELCC du 11 juin 2003 (1 page);
4. compte rendu de conversation téléphonique du 19 septembre 2003 (1 page);
5. compte rendu de conversation téléphonique du 30 octobre 2002 (1 page);
6. avis d'infraction du 28 octobre 2002 (2 pages).
7. rapport de l'inspection du 22 octobre 2002 (8 pages);

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 27 octobre 2004

HEURE : Arrivée :
Départ :

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Denise Fillion

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Lot 161-15
Hemmingford

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Articles 53-54 de la L.A.D.
81, Covey Hill
Hemmingford (Québec) J0L 1H0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Nom / Adresse
David Marlin, inspecteur municipal

Rencontre oui [X] non []

Téléphone
(450) 247-2050

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction
Ilka Grosskopf, inspectrice municipale

Téléphone
(450) 247-2050

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(X)	(X)	()	()
Nombre :	6	1		

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

Photos numériques de Articles 53-54 de la L.A.D. consultant : [] []

BUT :

Vérifier conformité des travaux.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Historique

22-10-02 : Première inspection en compagnie du propriétaire (Articles 53-54 de la L.A.D.) et de l'inspecteur (David Marlin) à la suite de laquelle un avis d'infraction a été émis le 28 octobre 2002 pour l'aménagement d'un lac artificiel à même un cours d'eau. Des travaux de remise en état ont été demandés pour lesquels monsieur (Articles 53-54 de la L.A.D.) a été mandaté par le propriétaire.

30-10-02 : Discussion téléphonique avec (Articles 53-54 de la L.A.D.) qui a pris connaissance du plan de mesures de restauration qui accompagnait l'avis d'infraction. Il a fait certains travaux d'urgence et a mandaté monsieur (Articles 53-54 de la L.A.D.) pour qu'il nous présente un devis au cours de l'hiver.

2-05-03 : Conversation avec monsieur (Articles 53-54 de la L.A.D.) à la suite de laquelle je lui fais parvenir par télécopieur le plan de mesures de restauration.

22-05-03 : Réception du devis de mesures de restauration de (Articles 53-54 de la L.A.D.)

11-06-03 : Envoi par courriel de mes commentaires sur le devis.

18-06-03 : Réception des corrections au devis.

19-06-03 : Appel à la secrétaire de monsieur (Articles 53-54 de la L.A.D.) pour l'aviser que CA non nécessaire pour mesures correctives.

19-09-03 : Appel de (Articles 53-54 de la L.A.D.) pour m'informer des travaux réalisés et en cours d'être complétés.

7-10-03 : Appel de (Articles 53-54 de la L.A.D.) pour dire travaux d'empierrement et d'ensemencement complétés : plantation arbustive se fera au printemps 2004.

20-10-04 : Conversation avec monsieur (Articles 53-54 de la L.A.D.) qui m'envoie des photos numériques prises pendant les travaux de restauration et après ceux-ci.

Inspection de vérification de conformité

Le 27 octobre 2004, je me suis rendue sur la propriété (Articles 53-54 de la L.A.D.) (Articles 53-54 de la L.A.D.) pour vérifier la conformité des travaux de restauration. Des photos ont été prises (**Photos 1 à 6**) lesquelles sont localisées sur une copie du croquis effectué suite à la première inspection le 22 octobre 2002.

Auparavant, j'étais allée au bureau municipal où j'y ai rencontré les deux inspecteurs municipaux, madame Grosskopf et monsieur Marlin. Monsieur Marlin avait été constaté que les travaux de restauration s'étaient faits conformément.

Les travaux ont été effectués de façon conforme et le sol perturbé est en bonne voie de régénération.

3. CONCLUSION

Les travaux de restauration ont été effectués de façon conforme.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui (X)

Non ()

Détails :

Lors de mon inspection, j'avais rencontré l'inspecteur Marlin au préalable.

5. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Denise Fillion

Date : 20 janvier 2005

Vérifié par :

Date : 05-02-07

Commentaires du vérificateur :

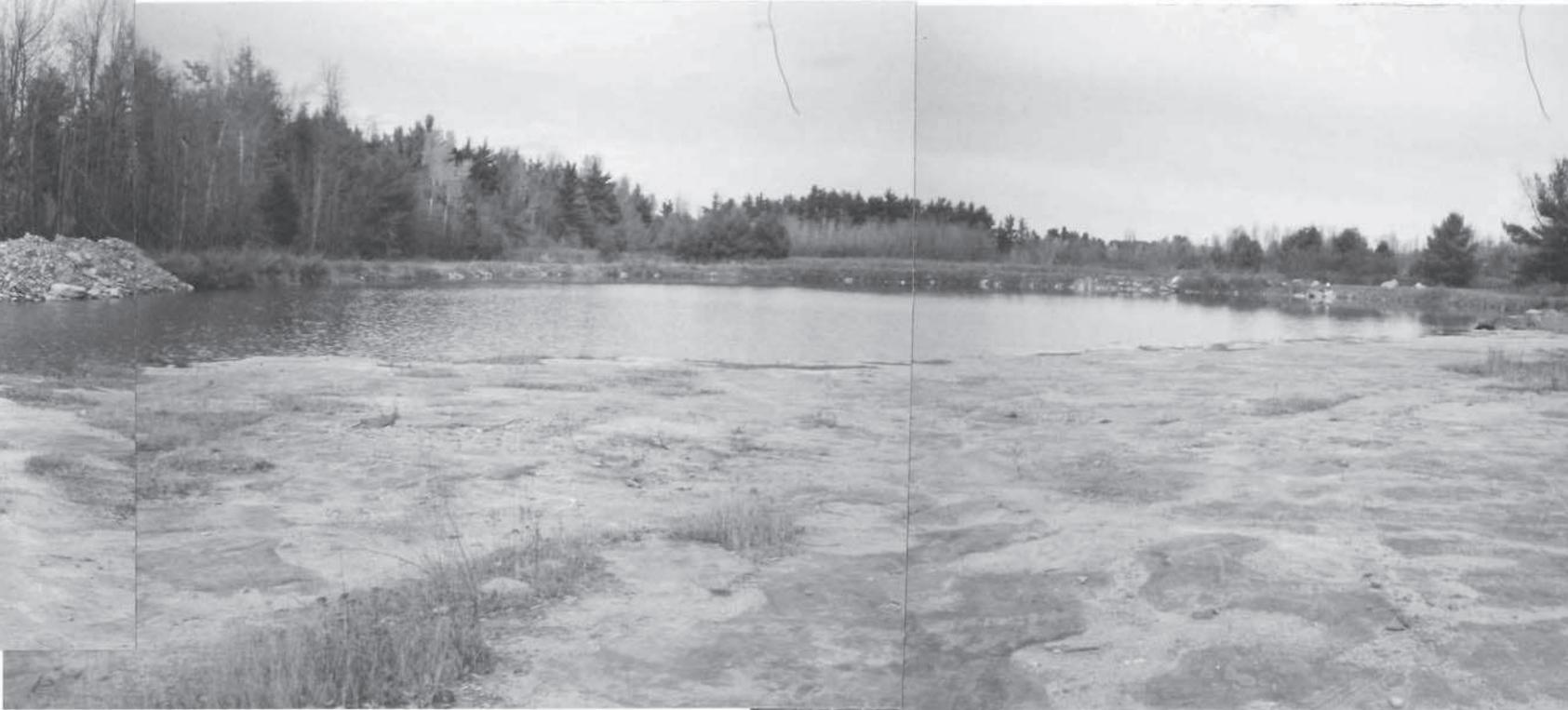
Numéro de dossier :
7440 -16-01- 0018500

Articles 53-54 de la L.A.D.

Date : 27-10-04

Notes : Voir photo 1 de la visure du 22-10-04

Henningford



Photographé par : _____

Numéro de dossier :
7440-16-01-0010500

2

Date : 27-10-04

Notes :

Articles 53-54 de la Loi sur l'accès à l'information

Hamelin



Photographié par :

Numéro de dossier :

7440 -16-01- 0018500

3

Date : 27-10-04

Articles 53-54 de la L.A.D.

Huamingford

Notes :

Anguilla nigra a été éliminée
par le commandé. Enrocher
le long de l'endroit où avait
été dirigé le cours d'eau.



Photographié par : _____

Photo n° : 4
Date : 27-10-04
Note :
Emrochement
con source



Photo n° : 5
Date : 27-10-04
Note :
Source
(émissaire OK)



Photo n° : 6
Date : 27-10-04
Note :
On remarque
bien ici
à droite les
tas de pierres
à traversait
la connexion
directe avec





A



15



②



(D)



f



(f)



6



H

Compte rendu de conversation téléphonique

Date : 19 mai 2003
N° de téléphone : [Articles 53-54 de la L.A.D.]
Nom de l'interlocuteur : Secrétaire de [Articles 53-54 de la L.A.D.]
Représentant de :
Objet : [Articles 53-54 de la L.A.D.] : Travaux correctifs

Résumé de la conversation

J'informe sa secrétaire et lui demande
de lui informer [Articles 53-54 de la L.A.D.], qu'il peut
procéder aux travaux correctifs : pas
besoin de C.A.

Signature

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont QC J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée QC J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



Fillion, Denise

De: Fillion, Denise
Envoyé: 11 juin, 2003 10:17
À: Articles 23-24 de la L.A.D.
Objet: Dossier Articles 53-54 de la L.A.D. v/d 2003-119, Hemmingford, Mesures restauration proposées

Bonjour monsieur Articles 53-54 de la L.A.D.

J'ai reçu, en date du 22 mai 2003, votre proposition de restauration de la branche 2 du cours d'eau Norton et d'un lac artificiel dans le cadre du dossier de monsieur Articles 53-54 de la L.A.D. Hormis la largeur requise de 15 mètres entre le cours d'eau et le lac, votre proposition respecte la fiche technique no 18 et le tableau des normes générales portant sur l'aménagement des lacs artificiels. Cependant, puisque le lac était déjà en place, ce critère est excessif et peut être abaissé : nous vous proposons donc d'augmenter la largeur de la digue existante constituant la bande riveraine de façon à ce qu'elle passe de trois à cinq mètres le long du cours d'eau.

Concernant l'ensemencement, nous vous proposons d'ajouter du trèfle au mélange compte tenu qu'il enrichit d'azote un sol sablonneux et de recouvrir le tout d'un agent protecteur tel de la paille qui conservera l'humidité au sol bénéfique au succès de l'ensemencement et de la plantation.

Comme dernier commentaire, entre les chaînages 0+50 et 0+150 approximativement, le tracé du cours d'eau devra être courbe de façon à lui redonner une allure plus naturelle et à le ramener plus ou moins dans son tracé d'avant les travaux de l'automne dernier même si cela doit nécessairement entraîner une diminution de la surface du lac.

Dans l'attente de vos commentaires.

Denise Fillion

Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la Montérégie
Service municipal et hydrique
201, place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil QC J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607, poste 257
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : denise.fillion@menv.gouv.qc.ca

Compte rendu de conversation téléphonique

Articles 53-54 de la L.A.D.

Date : 19 sept 2003 N° de téléphone :

Nom de l'interlocuteur : Articles 53-54 de la L.A.D.

Représentant de :

Objet : Travaux correctifs les artificiel
Henningford

Résumé de la conversation

elles ont commencé à la fin de
l'été et c'est presque complété
encadrement est fait ; reste
l'ensemencement et plantations :
je lui donne des adresses. elle
m'appelle la semaine prochaine. C'est
Articles 23-24 de la L.A.D. qui fait les travaux
comme au début.

7 OCT: fosse finie (végétative) ensemencement fait sem. pressé. Voie élargie digue avec terre de fosses (en recherche). Arbustes au printemps

Signature

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont QC J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée QC J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088





Compte rendu de conversation téléphonique

Date : 30-10-02

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom de l'interlocuteur : Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Représentant de : CONTRAVENANT

Objet : Mesures correctives lac artificiel
Henningsford

Articles 23-24 de la L.A.D.

Résumé de la conversation

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

[Redacted] a reçu hier au soir
de l'inspecteur. L'inspecteur a fait un plan
de mesures de restauration envoyé par FAX.
Elle a déjà ouvert la digue samedi avec
la sonde à l'entrepreneur (Articles 53-54 de la L.A.D.)
qui lui a fourni des règles pour l'aménagement
du lac artificiel et il lui a répondu
qu'il ne savait pas. Il avait baissé
jusqu'au niveau du terrain depuis l'ouverture
de la vanne le 22. Elle a pleuré
de la part et d'autre de l'ouverture
tenir en place par des pierres. Pas beaucoup de
sol dans le C.D. et préfère à son pas basses
selon l'entrepreneur. Elle a déjà parlé à M. Keith
et va lui confier le plan de restauration à
vous soumettre cet hiver. Content de mon
attitude.

[Signature] Signature

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont QC J0E 1L0
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire, bureau 205
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088

* Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

Articles 53-54 de la L.A.D.

P.S. J'ai écrit documents à
la date

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 22 octobre 2002

HEURE : Arrivée : 10h30

Départ : 12h00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Denise Fillion

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Lot 161-15
Hemmingford

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Articles 53-54 de la L.A.D.

81, rue Covey Hill
Hemmingford (Québec) J0L 1H0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [X] non []

Nom / Adresse

David Marlin, inspecteur municipal

Téléphone

(450) 247-2050

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Articles 53-54 de la L.A.D. contrevenant

Téléphone

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(X)	(X)	()	(X)
Nombre :	7	1		1

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant un aménagement de lac artificiel dans le lit de la branche 2 est du ruisseau Norton sans ca

Le 22 octobre 2002, je me suis rendue à la municipalité de Hemmingford où j'ai rencontré le maire et l'inspecteur municipal, monsieur David Marlin. Celui-ci, en remontant la branche 2 est du ruisseau Norton à la recherche d'une source de contamination bactériologique, est tombé par hasard sur un lac aménagé à même ce lit. Il a émis un constat d'infraction en date du 9 octobre 2002 dont il nous a transmis copie.

Nous nous sommes rendus ensemble sur les lieux et avons rencontré le contrevenant, monsieur [redacted] qui, semble-t-il, a fait les travaux en toute bonne foi et était prêt à faire les correctifs nécessaires. Nous avons donc fait le tour ensemble. *Voir croquis ci-joint et photos 1 à 7.*

Le lac mesure 102 mètres par 107 mètres et est en partie ceinturé par une digue le long de laquelle coule le cours d'eau en partie détourné de son cours. Une partie du cours d'eau passe maintenant dans le lac aménagé.

Il y avait déjà une excavation fait par l'ancien propriétaire qui a été approfondie par monsieur [redacted] pour faire le lac. Il a engagé pour ce faire [redacted] *Articles 23-24 de la L.A.D.*. Une partie du cours d'eau a été détournée et tourne à angle plus aigu que 90°. La digue aménagée à la sortie du lac semble très instable et il y a présence de fissures. Il a été convenu avec monsieur [redacted] qu'il ouvrirait la digue et qu'il enlèverait les équipements de contrôle immédiatement. Il a de plus été convenu avec lui qu'il nous présenterait un plan de mesures correctives au cours de l'hiver pour réalisation à l'étiage estival.

Il a ouvert la vanne immédiatement de façon à baisser le niveau d'eau avant qu'il fasse venir l'entrepreneur pour ouvrir la digue .

3. CONCLUSION

L'aménagement du lac n'est pas conforme à la fiche technique n° 18 car il a été réalisé à même le lit d'un cours d'eau. Il y aurait dû de plus y avoir émission de ca pour l'aménagement du lac en lien avec un cours d'eau.

4. RECOMMANDATION(S)

Un avis d'infraction en vertu de l'article 22 de la LQE a été émis en date du 28 octobre 2002 lequel était accompagné d'une liste de mesures de restauration. Les mesures temporaires de restauration exigées (ouverture de la digue avec stabilisation temporaire des abords de l'ouverture) ont été réalisées le 26 octobre 2002 (confirmation verbale le 28 octobre 2002).

L'information concernant l'aménagement d'un lac artificiel sera envoyée à l'entrepreneur ayant effectué les travaux.

5. VÉRIFICATION

Rédigé par : Denise Fillion

Date :

Vérifié par :

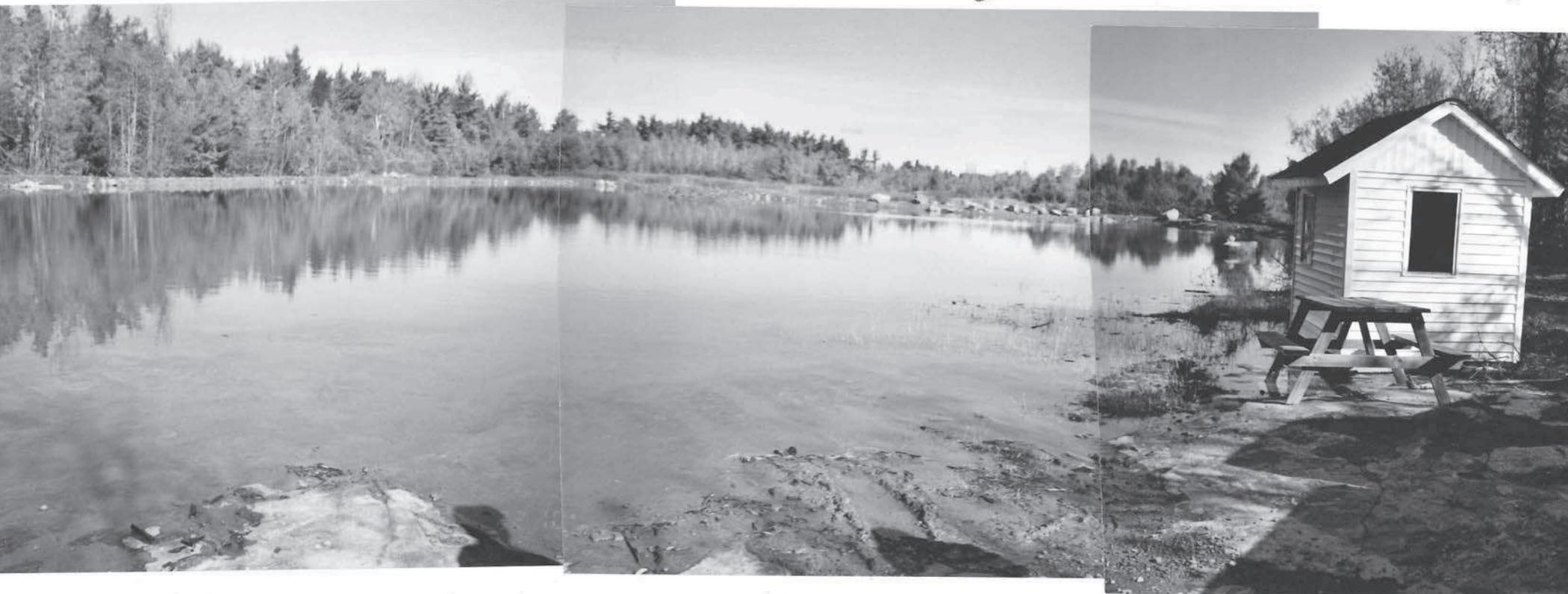
Date :

2002-11-11

Commentaires du vérificateur :

1
Date : 22-10-02
53-54 de la L.A.D.
161-15, CANTON Hemmingford
Hemmingford

Notes : LAC ARTIFICIEL AMÉNAGÉ
MÊME LE LIT DE LA BRANCHE
DU COURS D'EAU NOTON. I.C.D.
À GAUCHE DE LA PLENE ET LA SOURCE
AMÉNAGÉ À DROITE OÙ L'ON APEUGOIT



Numéro de dossier :

7440-16-01-0018500

2
53-54 de la L.A.D.

Date : 22-10-02

Notes : Vue en sens opposé de
photo 1.

161-15

Hemmingford



Photographé par :

3

Date :

22-10-02

53-54 de la L.A.D.

161-13

HENNINGFORD

Notes :

Sautie du lac qui va
joindre le C.D. existant.

Autour du puits, dans lequel on
a vu la vanne, on remarquait plusieurs

dans le
la digue.
on a pu
du C.D. de



Photographié par :

Photo n° : 4

Date : 22.10.02

Note : Vue

Approche
de l'Ankiveé
↓ c.d. de l'Ankiveé



Photo n° : _____

Date : _____

Note : _____

Photo n° : 5

Date : 22.10.02

Note : Prise de

Vue en

AMONT de

la photo 4.



Photo n° : 6

Date : 22-10-02

Note : PHOTO EN

AMONT de

LA photo 5

Après que R

C.N. tourne

à 90° ici,

on aperçoit

une partie

du lit original.



Photo n° : _____

Date : _____

Note : _____

Photo n° : 7

Date : 22-10-02

Note : À gauche

de la digue,

lit original

du C.N.



CERTIFIÉ

Le 28 octobre 2002

AVIS D'INFRACTION

Articles 53-54 de la L.A.D.

N/Réf. : 7440-16-01-0018500
400055253

Objet : Aménagement d'un lac artificiel effectué sans certificat d'autorisation à même la branche 2 est du cours d'eau Norton – lot 161-15, canton Hemmingford

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 22 octobre 2002 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

Aménagement d'un lac artificiel effectué dans le littoral de la branche 2 est du cours d'eau Norton sans avoir obtenu préalablement le certificat d'autorisation requis

- *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
- article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement tout travaux d'aménagement et de nous présenter un plan de restauration des lieux qui tiendra compte des mesures listées au document ci-joint. Certaines de ces mesures devant être effectuées dans les plus brefs délais, la réalisation de celles-ci devra nous être confirmée d'ici le 1^{er} novembre prochain. Quant aux autres mesures, elles devront être réalisées en période d'étiage à l'été 2003 et devront faire partie du plan susmentionné qui devra nous être présenté au plus tard le 1^{er} mai 2003.

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont QC J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée QC J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-308



N/Réf. : 7440-16-01-0018500
400055253

2

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M^{me} Denise Fillion au (450) 928-7607, poste 257.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JML/DF/df

p.j.



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe